

NOUVELLE TAXE PROFESSIONNELLE

Vous trouverez, ci-dessous, le projet de **Taxe Professionnelle** que je défends depuis 1986 (mes livres économiques sur : www.amik-farm.com).

Actuellement :

"Plus on importe, plus on détruit d'emplois, moins on paie de T.P."

"Plus on investit, plus on produit, plus on crée d'emplois en France, plus on paie de T.P."

Principe de base d'une nouvelle Taxe Professionnelle :

"Plus on fait de Chiffre d'Affaires, plus on paie de T.P."

Plus on emploie, moins on paie de T.P."

Cette T.P. serait calculée en % du Chiffre d'Affaires H.T. diminué de la totalité des salaires et charges sur salaires.

Une fois calculée la Taxe Professionnelle globale au niveau du siège social de l'entreprise, **cette nouvelle T.P. serait répartie** entre les villes et collectivités locales de chaque site, **au prorata de l'effectif** de chacun des établissements.

Cette nouvelle T.P. est compatible avec l'Union Européenne comme l'est la taxe sur le Chiffre d'Affaires : la **C3S** (Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés), versée à l'Organic.

Elle rétablit la **justice fiscale** entre la recherche française et l'importation, entre le créateur et le destructeur d'emplois. Elle rétablit l'**équité** entre tous les métiers.

Cette nouvelle T.P., perçue par les collectivités locales, **allégerait le budget général de l'Etat** (part salariale).

Je crois que dans l'ère actuelle de la mondialisation et des délocalisations, il serait temps de lancer une **révolution sociale et économique :**

"Plus on emploie, moins on paie de taxes".

Je reste à votre disposition,

Gérard Quéveau, PDG HEULIEZ